



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2020-024

PUBLIÉ LE 4 MARS 2020

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2020-02-28-006 - TA de PAU - Décision de désignation pour présider le conseil de discipline (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2020-02-28-006

TA de PAU - Décision de désignation pour présider le
conseil de discipline



LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE

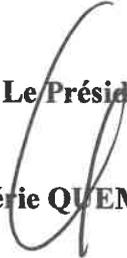
Article 1er - Sont désignés pour présider le conseil de discipline du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers, du département du Gers, de la commune d'Auch, du service départemental d'incendie et de secours du Gers ainsi que les conseils de discipline régis par les articles 23 et 24 du décret du 23 décembre 2016 :

Titulaire : - M. Hervé CLEN.

Suppléants : - M. Arnaud BOURDA
- Mme Marie-Odile MEUNIER-GARNER.
- M. Sébastien de PALMAERT

Article 2 - La présente décision sera notifiée au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers, au département du Gers, à la commune d'Auch, et à la préfète du Gers pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Pau, le 28 février 2020

Le Président

Valérie QUEMENER